



## Les services de l'État dans la Manche



# LA LETTRE DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LA MANCHE

Numéro 20

## La gestion du patrimoine bâti une action indispensable en faveur de la transition énergétique

La rénovation thermique et l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments existants ont des incidences environnementales, économiques et sociales très importantes : réduction des consommations énergétiques et des émissions de CO<sub>2</sub>, maîtrise des factures énergétiques, augmentation de la valeur du patrimoine, amélioration du confort d'usage et création d'emplois.

Pour les collectivités, le diagnostic stratégique est une étape importante qui permet de recenser de manière exhaustive l'ensemble d'un patrimoine bâti. Chaque bâtiment est localisé et précisément décrit. A cela s'ajoute une description technique, bâtiment par bâtiment, des installations techniques, des voiries et réseaux divers (VRD), des contrats d'exploitation ou de maintenance ainsi que des relevés des consommations énergétiques.

Cette connaissance et le suivi des consommations énergétiques des bâtiments permet de repérer et de corriger les dysfonctionnements. Pour mener cette démarche primordiale, le recrutement d'un économiste de flux ou d'un conseiller en énergie partagé est un vrai plus pour une collectivité.

Ce diagnostic mène à la mise en place un plan pluriannuel de travaux. Document de planification technique et budgétaire, il est établi pour une période de 5 à 10 ans et liste les opérations d'extension, de rénovation, de réaménagement et de démolition à mener sur le territoire. Ce plan doit être en permanence actualisé et amendé pour tenir compte de l'évolution des normes et s'adapter aux aléas.

**43** pour cent de l'énergie finale totale consommée, le bâtiment est le secteur qui consomme le plus d'énergie en France (3,45 milliards de m<sup>2</sup> chauffés, que ce soit des logements ou des bâtiments tertiaires).

### Pour en savoir plus

Retrouvez cette thématique au travers de la lettre du forum aménagement « bâtiments durables ». Vous souhaitez en savoir plus ? La DDTM est à vos côtés pour vous guider dans vos projets de gestion de patrimoine bâti. Contact : 02 33 06 39 52

Contact : DDTM  
02.33.06.39.52